



**UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
**BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES**

Troisième Commission

Point 59 de l'ordre du jour  
Promotion de la condition de la femme

Déclaration de M. Alessandro Motter  
Chargé de liaison

Nations Unies  
New York, 13 octobre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la promotion de la condition de la femme, l'UIP porte une attention prioritaire à la question du rôle des femmes en politique.

Avec une proportion de 56 % de femmes au sein du Parlement, l'Assemblée nationale rwandaise vient à nouveau de créer un précédent. En effet, le Parlement rwandais est le premier parlement national élu du monde à compter une majorité de femmes, et il y a tout lieu de se réjouir d'une telle avancée.

À l'échelle mondiale, la proportion de femmes parlementaires est désormais bien supérieure à 18 %, niveau sans précédent.

L'exemple du Rwanda est particulièrement intéressant, dans la mesure où les parlementaires rwandaises ont réussi à influencer sur les politiques nationales et à nouer des partenariats avec leurs homologues masculins, afin de défendre le principe de l'égalité des sexes.

Si l'accès des femmes aux fonctions parlementaires est au cœur du débat depuis de nombreuses années, la question des moyens à mettre en œuvre pour garantir la participation concrète des femmes à l'action parlementaire suscite beaucoup moins d'attention. L'UIP a réalisé auprès d'hommes et de femmes parlementaires une enquête de deux ans sur cet aspect particulier de la problématique hommes-femmes. Les résultats de l'enquête ont été récemment publiés dans un rapport intitulé *Egalité en politique*. Je voudrais revenir sur quatre de ses principales conclusions.

**Le premier message** qui se dégage du rapport est que les femmes contribuent à faire évoluer la façon dont on fait de la politique aujourd'hui, et à porter sur le devant de la scène des priorités différentes. Les 300 parlementaires interrogés en sont convaincus à 90 %.

Certes, les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Elles vivent des situations différentes qui les amènent à se fixer des priorités différentes. Il n'en demeure pas moins qu'elles ont aussi un vécu commun qui n'est pas sans incidence sur leurs priorités politiques.

Selon le rapport, ce sont les femmes parlementaires qui défendent la cause des femmes avec le plus d'ardeur. C'est grâce à elles que les préoccupations des femmes et les questions relatives à la condition féminine ont fait leur apparition dans le débat parlementaire. Les femmes jouent notamment un rôle de premier plan dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe, et veillent à ce que des questions comme le congé parental, la garde des enfants, les retraites, les lois sur l'égalité des sexes et les réformes électorales visant à faciliter l'accès des femmes aux fonctions parlementaires figurent en bonne place parmi les priorités des parlements.

**Le deuxième message** est que le nombre, quoi qu'on en dise, fait la force. Les femmes parlementaires ont bien du mal à faire avancer la cause des femmes. Parce qu'elles sont peu nombreuses, les femmes parlementaires exercent une influence limitée et ne peuvent être représentées au sein de toutes les commissions parlementaires. Plus il y a de femmes parlementaires, plus il est facile de débattre de questions relatives à la condition des femmes et de faire évoluer la dynamique des sexes au sein de l'institution parlementaire. Les femmes doivent être présentes pour participer aux débats des commissions parlementaires. Or, en règle générale, elles ne sont tout simplement pas suffisamment nombreuses pour assister à toutes les séances de travail des commissions. Elles doivent parfois assumer des tâches supplémentaires, ce qui peut les conduire à se disperser en siégeant au sein de plusieurs commissions. En conséquence, les femmes peuvent être amenées à supporter une charge de travail bien supérieure à celle de leurs homologues masculins.

**Le troisième message** est le suivant : nous devons examiner de plus près l'environnement dans lequel les femmes évoluent, et nous interroger sur le fonctionnement de nos institutions, et notamment sur leur capacité à prendre en compte les besoins particuliers des femmes. L'institution parlementaire semble désormais de plus en plus sensible aux considérations d'équité entre les sexes, mais les intègre à son action avec plus ou moins de succès. Certains parlements ont engagé des réformes et s'efforcent de faire une plus grande place aux femmes, que ce soit au sein des commissions parlementaires spécialisées ou de groupes de femmes parlementaires. D'autres ont entrepris de s'adapter aux exigences de la vie de famille, en modifiant par exemples les horaires des séances parlementaires ou en créant des structures d'accueil pour les enfants.

**Le quatrième message** est que les femmes ne peuvent réussir seules, et que les partenariats jouent un rôle clé. Je citerai deux exemples : les partenariats avec les hommes, et avec les partis politiques.

Les hommes doivent s'associer en plus grands nombres au débat relatif à la condition de la femme. On ne pourra élaborer de législations respectueuses de l'égalité des sexes qu'en tenant compte de l'avis exprimé par les femmes et par les hommes. Par ailleurs, dans la mesure où les hommes constituent la majorité des membres des parlements et occupent des positions dominantes au sein des partis politiques, ils peuvent contribuer à rallier l'opinion en faveur des changements nécessaires.

Les partis politiques jouent un rôle fondamental dans l'élaboration des politiques, le débat politique et la définition des priorités politiques. Ils sont par conséquent l'une des institutions qui peuvent contribuer le plus à la promotion des questions d'équité entre les sexes. Cela étant, rares sont les partis politiques qui s'emploient avec détermination à défendre dans leurs programmes le principe de l'égalité des sexes, et les femmes qui occupent des postes de direction au sein des partis politiques ne sont guère nombreuses. Le manque de démocratie et de transparence dans le fonctionnement interne des partis et les procédures de sélection peuvent faire

obstacle aux efforts déployés par les femmes pour accéder à des postes à responsabilité au sein de leurs formations politiques. La question du rôle des partis politiques mérite par conséquent d'être approfondie.

Si les conclusions de l'enquête confirment que le changement est en marche et que les femmes ont réalisé certaines avancées dans le domaine politique, elles montrent aussi qu'il reste encore beaucoup à faire. Je conclurai en rappelant que l'instauration de l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes à la prise de décision sont des indicateurs fondamentaux de la démocratie. La participation des femmes à la prise des décisions politiques n'est pas seulement une question d'égalité des sexes. L'objectif est aussi de mettre à profit les ressources et le potentiel des femmes pour définir des priorités politiques et des objectifs en matière de développement. En d'autres termes, il s'agit non seulement de veiller au respect des droits des femmes, mais aussi de faire ce qui doit être fait.

Je vous invite tous à prendre connaissance des conclusions de l'enquête de l'UIP dont j'espère qu'elle vous sera utile dans l'action que vous menez pour promouvoir l'égalité des sexes.